

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 07/2020

Budget 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Madame Michèle Rufenacht et de Messieurs Frédéric Oulevey, Président, Valentin Piaget, Amaury Annen, Pascal Capon et Lionel Moret, rapporteur, s'est réunie les 16, 23 et 27 novembre 2020 au foyer de la Salle polyvalente en présence de M. Alain Domenig, Syndic, Mme Anne-Marie Christen, boursière, pour statuer sur le préavis municipal No 07/2020 - Budget 2021.

La commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport donne des compléments.

Point 1 : Administration Générale

Point 101 :

Le budget prévoit un montant supplémentaire pour marquer la fin de la législature.

Point 102 : Municipalité - vacations

La commission relève que des adaptations pour le traitement des autorités ont été consenties.

La commission relève que le montant de CHF : 50'000.- de rémunération pour les vacations représente annuellement environ 1500 heures de travail hors séances usuelles.

Point 160 : Tourisme

Point 160.4300.001 – Taxe de séjour

La commission rappelle que les taxes de séjour concernent les hébergements de courte durée et les résidences secondaires.

Point 2 : Finances

Point 201.4001 – Impôts sur le revenu et la fortune

La commission relève que la Municipalité a une vision optimiste sur les recettes de ces impôts en regard de la situation économique actuelle. La commission soutient l'initiative de la Municipalité d'effectuer un bilan des rentrées fiscales et d'agir avec vigilance afin d'ajuster au besoin les dépenses budgétaires prévues en fonction d'éventuelles modifications sur les recettes des impôts, tout en préservant les prestations de service indispensables à notre population.

Point 220.3510.002 –Etat de Vaud : fonds de péréquation, alimentation

Augmentation de l'alimentation du fond de péréquation de CHF : 39'000.-

Le retour de péréquation (poste : 220.4510.002) n'augmente que de CHF : 1'000.-. En conséquence, la commune de St-George voit sa participation nette augmenter de CHF : 38'000.-

Point 3 : Domaines et Bâtiments

Point 350 – Bâtiments

La commission constate que les charges prévues pour ce poste permettent d'assurer l'entretien minimal des bâtiments.

Point 352 – Auberge communale

Les travaux d'entretien et de rénovation sont bienvenus afin de maintenir un hôtel de qualité et accueillant pour notre commune.

Point 356 – Salle polyvalente et 357 – Collège – UAPE – Cantine

La ventilation des frais de conciergerie est modifiée entre 2020 et 2021 mais le montant total reste identique.

Point 358 – Hangar forestier

Suite aux remarques de la commission de gestion, lors des comptes 2019 et après analyse la situation, la Municipalité a décidé de ne pas renégocier le loyer des locaux. Depuis 2023, l'amortissement comptable sera finalisé et les recettes de loyer suffiront à équilibrer ce budget.

Point 4 : Travaux

Point 460 – Egouts

Point 460.3191.000 :Taxe fédérale micro-polluants

Cette taxe alimente un fonds fédéral qui permettra de subventionner le projet de step régionale auquel la commune participe.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Ce poste est essentiellement hors du contrôle de la Commune et n'appelle pas de commentaire particulier.

Point 6 : Police

Point 610.3510.001 – Participation au Polcant

Le montant versé pour la participation à Polcant dépend de la valeur du point d'impôt de l'année précédente, du montant réel à charge des communes l'année précédente et du résultat de la négociation entre canton et les associations faïtières des communes (UCV et ADCV). Il nous coûte en 2020 l'équivalent de 3.13 points d'impôts de l'année précédente.

Point 7 : Sécurité sociale

La commission relève que ces postes sont en constante augmentation et qu'ils sont hors du contrôle de la Commune.

Point 713 - Jardin d'enfants La Petite Licorne

La commission relève que l'équilibre financier de ce poste est atteinte par la répartition d'une partie des charges salariales sur l'UAPE.

Conclusions.

Le budget a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie M. Alain Domenig, Syndic, Mme Anne-Marie Christen, boursière pour leurs explications et pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées.

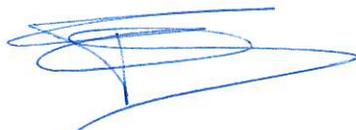
Malgré un budget établi avec rigueur, nous constatons que le budget 2021 prévoit un excédent de charges de CHF: 69'874.-

Dans cette situation particulière et au contexte économique incertain, la commission de gestion recommande à la Municipalité de veiller à une gestion rigoureuse des dépenses, tout en maintenant une qualité de services et prestation pour notre population.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion demande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 07/2020 - Budget 2021, tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le Rapporteur



Lionel Moret

Une membre



Michèle Rufenacht

Un membre



Valentin Piaget

Un membre



Amaury Annen

Un membre



Pascal Capon